



Service départemental d'incendie
et de secours de Guadeloupe



Collectivité de Saint-Martin

AVENANT ANNUEL N° 2023-1

Convention de gestion des missions d'incendie et de secours

Année budgétaire 2023

I. Objet de l'avenant

Article 1 : Le présent avenant est élaboré conformément aux dispositions du point n°2 de la convention conclue entre le SDIS 971 et la Collectivité d'Outre -Mer de Saint Martin (C.O.M.), qui organise le transfert de compétences du SDIS 971 vers la Collectivité de Saint-Martin, et les conditions de coopérations entre ces deux structures.

Article 2 : Cet avenant annuel, permet d'assurer le renouvellement, à compter du 1^{er} Janvier 2022, des dispositions de la convention de coopération conclue en Juillet 2019 entre les parties citées à l'article précédent.

Article 3 : L'avenant permet en outre de déterminer pour **l'exercice budgétaire 2023**, la somme qui sera inscrite en recette de fonctionnement et d'investissement par le SDIS 971 et en dépense de fonctionnement et d'investissement par la COM de Saint Martin.

II. Accord sur le niveau de la dette réelle et de la dette budgétaire de la COM

Article 4 : Au 31 Décembre 2022, **la dette réelle de la COM de Saint-Martin au profit du SDIS971 s'élève à 2 479 019,25 € conformément au document en annexe.**

III. Nature des dépenses à réaliser au profit de la COM en 2023 au stade du budget Primitif

Article 5 : Les dépenses de fonctionnement sont pour l'essentiel consacrées à la rémunération des agents titulaires, intégrant les versements des vacations aux sapeurs-pompiers volontaires. Elles intègrent également les déplacements et la formation des agents, et les charges de gestion courante.

Les dépenses d'investissement visent à acquérir des matériels roulants, et d'autres matériels

Article 6 : Pour l'exercice 2023, le montant prévisionnel des dépenses à réaliser au stade du budget primitif au profit de la COM est de **3 309.417 €** pour le fonctionnement et de **231 200 €** en investissement se définissant comme ci-dessous :

BUDGET PREVISIONNEL DES DEPENSES 2023	
FONTIONNEMENT	
Charges de personnel en poste	3 000 000,00
Autres charges de gestion courante	309 217,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	3 309 217,00
INVESTISSEMENT	
Radios Fixes et portatives ANTARES véhicules	20 000,00
Bati, Masque ARI	1 200,00
Bouteilles ARI	10 000,00
1 véhicule d'air respirable (VAR)	150 000,00
Matériels de véhicule de secours routier (VSR)	10 000,00
BLS + moteur	37 000,00
Ordinateurs Chef de Garde, formation, etc.	3 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	231 200,00
TOTAL FONCTIONNEMENT+INVESTISSEMENT	3 540 417,00

IV. Budget 2023

Article 7 : Pour 2023, est inscrit au budget primitif du SDIS :

- **En fonctionnement : 3 309.217,00 €**
- **En investissement : 231 200,00 €**

V. Modalités de versement de la contribution financière de la C.O.M.

Article 8 : Pour l'année 2023, la C.O.M. de Saint-Martin s'engage à verser sur le compte du SDIS les sommes suivantes :

- **En fonctionnement : 3 309 217,00 €**
- **En investissement : 231 200,00 €**

Il convient à la C.O.M. d'inscrire ces sommes sur son budget 2023

Article 9 : La C.O.M. s'engage au paiement total de ces sommes avant la fin de l'exercice budgétaire 2023. A cet effet, le SDIS préconise un versement mensuel ou trimestriel.

VI. Modifications de la convention

Article 10 : La présente convention 2023 fera l'objet si nécessaire, de modifications liées notamment aux résultats de l'exercice 2023 du SDIS et à la détermination des dépenses réelles exécutées au profit de la C.O.M. en fonctionnement et investissement.

A.....

Le

Le Président du CASDIS 971

Le Président de la Collectivité

ANNEXE I

ETAT DE LA DETTE REELLE AU 31/12/2022

La dette totale (années antérieures + année 2022) s'élève 2 479 019,25 € conformément au tableau ci-dessous :

Libellé	Débit
Reliquat années antérieures	1 460 639,54
Reliquat année 2022 (2 984 721,38-1 966 341,67)	1 018 379,71
Total de la dette réelle	2 479 019,25

RECAPITULATIF DE LA DETTE DES ANNEES ANTERIEURES

Date	Designation	Montant (A)	Mandat	Bord.	Date de paiement	Dépenses réelles (B)	Dettes réelles COM (A-B)	Observations
13/01/2015	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT MARS 2015	117 000,	1753	212	Reçu 25/03/2015			
13/01/2015	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2015	117 000,	174	14	Reçu 29/01/2015			
13/01/2015	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2015	117 000,	1013	134	Reçu 27/02/2015			
13/01/2015	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENTAVRIL 2015	117 000,	2462	329	Reçu 23/04/2015			
13/01/2015	SUBVENTION FONCTIONNEMENT AOUT 2015	117 000,	5793	782	Reçu 08/09/2015			
13/01/2015	SUBVENTION FONCTIONNEMENT SEPTEMBRE 2015	117 000,	6754	912	Reçu 30/09/2015	1 400 000,00	-2,34 0000,00	titre rejeté par la Paierie pour prescription quadriennale
13/01/2015	SUBVENTION FONCTIONNEMENT OCTOBRE 2015	113 000,	8973	1213	Reçu 28/12/2015			
13/01/2015	SUBVENTION FONCTIONNEMENT NOVEMBRE 2015	117 000,	8288	1118	Reçu 04/12/2015			
13/01/2015	SUBVENTION FONCTIONNEMENT OCTOBRE 2015	117 000,	7326	987	Reçu 26/10/2015			
13/01/2015	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENTMAI 2015	117 000,	3306	433	Reçu 04/06/2015			
	Versement COM 2015	1 166 000,						
18/01/2016	BP2016_ AOUT 2016	142 000,	6549	1007	Reçu 16/09/2016			
18/01/2016	BP2016_ NOVEMBRE 2016	142 000,	9346	1554	Reçu 07/12/2016			
18/01/2016	BP2016_ OCTOBRE 2016	142 000,	8571	1388	Reçu 15/11/2016	1 400 000,00	-832 0000,00	Titre déposé sur chorus pro en attente de régularisation du reliquat
18/01/2016	BP2016_ SEPTEMBRE 2016	142 000,	7708	1230	Reçu 28/10/2016			
	Versement COM 2016	568 000,						
29/05/2017	SUBVENTION BP 2017 - MAI 2017	217 000,	3517	652	Reçu 20/06/2017			
29/05/2017	SUBVENTION BP 2017 - AVRIL 2017	217 000,	3516	652	Reçu 21/06/2017			
20/06/2017	SUBVENTION FONCT BP 2017 - JUIN 2017	217 000,	4365	780	Reçu 03/07/2017			
13/07/2017	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2017	217 000,	5030	912	Reçu 28/07/2017			
09/08/2017	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2017	217 000,	5976	1047	Reçu 22/08/2017			
29/09/2017	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2017	217 000,	7094	1199	Reçu 05/10/2017	2 388 393,85	- 439 393,85	Titre déposé sur chorus pro en attente de régularisation du reliquat
19/10/2017	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2017	217 000,	7374	1263	Reçu 25/10/2017			
21/11/2017	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2017	217 000,	8110	1408	Reçu 27/11/2017			
15/12/2017	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2017	213 000,	8832	1523	Reçu 22/12/2017			
	Versement COM 2017	1 949 000,						
22/03/2018	ACOMPTE JANVIER FEVRIER ET MARS 2018	651 000,	1880	264	Reçu 03/04/2018			
13/04/2018	ACOMPTE AVRIL 2018	217 000,	2439	393	Reçu 19/04/2018			
24/05/2018	ACOMPTE SUBVENTION MAI 2018	217 000,	3394	571	Reçu 04/06/2018			
20/06/2018	ACOMPTE SUBVENTION JUIN 2018	217 000,	4213	696	Reçu 27/06/2018			
09/07/2018	ACOMPTE SUBVENTION JUILLET 2018	217 000,	4906	798	Reçu 30/07/2018			
08/08/2018	ACOMPTE SUBVENTION AOUT 2018	217 000,	5770	947	Reçu 14/09/2018			
20/08/2018	ACOMPTE SUBVENTION SEPTEMBRE 2018	217 000,	6906	1155	Reçu 10/10/2018			
24/10/2018	ACOMPTE SUBVENTION OCTOBRE 2018	217 000,	7735	1316	Reçu 13/11/2018			
22/11/2018	ACOMPTE SUBVENTION NOVEMBRE 2018	217 000,	8943	1454	Reçu 28/12/2018			
13/12/2018	ACOMPTE SUBVENTION DECEMBRE 2018	213 000,	9467	1534	Reçu 16/01/2019	2 113 917,10	486 082,90	ce montant est déduit sur le reste à verser de 2022. Ces éléments seront précisés par le SDIS dans l'arrêté faisant état du montant des dépenses réelles
	Versement COM 2018	2 600 000,						
25/05/2019	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2019	1 302 000,	4092	692	Reçu 03/07/2019			
28/08/2019	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT BP 2019	433 333,33	6057	982	Reçu 10/09/2019			
04/10/2019	SUBVENTION DE FONCT 09 2019 BP 2019	217 000,	7401	1178	Reçu 21/10/2019			
27/01/2020	SUBVENTION DE FONCT 09 2019 BP 2019	647 666,67	10096	1633	Reçu 03/02/2020	2 889 412,89	0	subvention soldée
28/04/2021		289 412,89						

ANNEXE II : EFFECTIF DU PERSONNEL AU 01/01/2023

État Prévisionnel du personnel du CSIS de SMX AU 01/01/2023				
	Existants	Créations	Départs	TOTAL
Officiers Catégorie A	2	0		2
Lieutenant Colonel	1			
Commandant	0			
Capitaine	1			
Officiers catégorie B	1	0	0	1
Lieutenant Hors Classe				
Lieutenant 1ere Classe	1			
Lieutenant 2eme Classe				
Sous Officiers	15	0	0	15
Adjudants	9			
Sergent	6			
Hommes du rang	16	5	0	21
Caporaux	16			
Sapeurs		5		
Totaux SPP	34	5	0	39
TOTAL SPV	55	0	0	55
Officiers	2			
Sous Officiers	7			
Caporaux	11			
Sapeurs	35			
TOTAL SPP / SPV	89	5		94